

**13 - Maisons de quartier Grette Butte - Montrapon / Fontaine Ecu -
Renouvellement des agréments «Centres sociaux - Coordination et Animation
globale» et Prestation Animation Collective Famille avec la Caisse
d'Allocations Familiales pour 2012/2015 -
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Signature des conventions**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

Prestation Fonction Animation Globale et Animation Collective Familles

Les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu et Grette Butte sont des équipements structurant l'intervention publique au plus près des habitants.

Elles remplissent une triple mission :

- Améliorer la qualité de vie au quotidien de tous en offrant des services de proximité, des possibilités d'accès au savoir, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et des temps de convivialité
- Favoriser les relations familiales, les échanges entre générations, les événements inter quartiers, la rencontre des différentes cultures et le développement de leurs richesses respectives
- Associer les habitants, les usagers et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du quartier à l'élaboration des projets qui les concernent.

Ces structures assurent une mission de coordination et d'animation globale sur leur territoire d'intervention. A ce titre, elles bénéficient d'un agrément «Centre Social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, assorti d'une prestation Animation collective famille.

Cet agrément confère à ces structures une légitimité et leur reconnaît une action forte en tant que :

- équipement de quartier à vocation sociale globale
- équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle
- lieu d'animation de la vie sociale
- lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Ces agréments se traduisent par un soutien financier de 56 000 € pour l'animation globale et de 12 500 € pour l'animation collective famille versé annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'agrément est délivré au terme d'une démarche de consultation des principaux partenaires, de participation et expression des habitants concernés par les projets.

Le projet fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'Orientation de la structure co-animé par l'élue de quartier de la Ville de Besançon et l'administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales et auquel participeront les autres partenaires financiers et notamment les services de l'Etat.

Cette articulation entre les différents niveaux vise à simplifier les instances de concertation et à mettre en cohérence projet de structure, projet de territoire et Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'agrément est délivré pour une durée de un à quatre ans et arrive à terme le 31 décembre 2011 pour les Maisons de quartiers de Montrapon Fontaine Ecu et Grette Butte.

De nouveaux agréments sont sollicités pour chacune de ces structures pour la période 2012/2015.

Prestation Accompagnement à la Scolarité

Les maisons de quartiers municipales conduisent des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants des classes élémentaires et secondaires. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et suivent les orientations et principes de la Charte de l'Accompagnement à la Scolarité.

Ces actions ont lieu généralement le soir à partir de 17 h mais aussi le samedi dans certains cas. Elles nécessitent une mobilisation importante de tous les acteurs institutionnels ainsi que celle des parents qui est systématiquement recherchée.

Au-delà de l'accompagnement dans l'acquisition des savoirs de base, chaque Maison de Quartier développe des actions spécifiques visant à promouvoir des pratiques citoyennes, culturelles, organisationnelles ou ludiques concourant au développement de la personnalité de l'enfant. Ces activités sont assurées par des vacataires, généralement étudiants, embauchés par les Maisons de Quartier (à noter que des actions de formations sont mises en place à destination de ces agents afin de garantir la meilleure qualité de services).

La prestation Accompagnement à la scolarité versée par la CAF s'élève pour l'année scolaire 2010/2011 à :

- 17 000 € pour la Maison de Quartier Grette/Butte (9 actions)
- 13 300 € pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu (11 actions)
- 5 798 € pour la Maison de Quartier Planoise (3 actions).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les axes de travail que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette Butte et Montrapon Fontaine Ecu

- autoriser M. le Maire à demander l'agrément centre social et la prestation animation collective famille pour la Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu et la Maison de Quartier Grette/Butte pour la période 2012/2015

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF de Besançon et à inscrire en Décision Modificative pour les montants inscrits sur les notifications dès réception en recettes aux chapitres 74.422.7478.47032 pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, 74.422.7478.47033 pour la Maison de Quartier Grette/Butte et 74.422.7478.47034 pour la Maison de Quartier Planoise.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.